
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 24 mars 2014 à 11 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0427

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0428

Il est

RÉSOLU :

- 1- de recommander à BIXI Montréal de nommer M^e Marie Elaine Farley, vice-présidente des Affaires juridiques et corporatives et Secrétaire à la Chambre de la sécurité financière, à titre de présidente du conseil d'administration de BIXI Montréal;
- 2- de nommer M. Claude Carette, actuellement directeur à la Direction des transports de la Ville, à titre d'observateur aux réunions du conseil d'administration de BIXI Montréal.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'approuver le projet d'entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 \$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 2- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer une entente substantiellement conforme à l'entente de gestion jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 3- d'approuver le projet de convention de prêt entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal qui établit les modalités et les conditions de déboursement et de remboursement d'un prêt de 460 000 \$ par la Ville à BIXI Montréal et d'approuver le projet de convention d'hypothèque mobilière garantissant le remboursement de ce prêt, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 4- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer des conventions de prêt et d'hypothèque substantiellement conformes aux projets de conventions jointes à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 5- alternativement à l'acquisition par la Ville, aux termes d'une ordonnance à être obtenue du tribunal en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* des actifs de SVLS relativement à ses opérations montréalaises conformément à la résolution CM14 0175, d'approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS et de ratifier toutes les actions déjà entreprises à cet effet;
- 6- d'approuver, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Société de vélo en libre-service et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux dans le cadre de l'appel d'offres ferme sous l'égide de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et qui devra être approuvé par le tribunal ou, alternativement, d'approuver, conformément aux mêmes informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Ville et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux suite à l'exercice par la Ville de son recours hypothécaire de prise en paiement, le cas échéant;
- 7- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer tout acte de vente de ces actifs internationaux substantiellement conforme à ces informations de l'avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- 8- d'approuver le projet de convention de subvention en faveur de BIXI Montréal et d'autoriser une dépense de 165 000 \$ à cet effet;
- 9- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville, à signer une convention de subvention substantiellement conforme à la convention jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 10- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 11- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Levée de la séance à 11 h 27.

70.001

Les résolutions CE14 0427 et CE14 0428 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville